



NOTRE COMMUNE REÇOIT LE LABEL « COMMUNE EN SANTÉ » 3 ÉTOILES

La Commune de Leytron a été honorée lors de l'événement «*Fromage et Cime*», recevant le label «*Commune en santé*». Ce label, développé par Promotion santé Valais et adopté par plusieurs cantons romands depuis 2010, reconnaît les efforts des communes qui s'investissent dans la promotion de la santé et du bien-être de leur population.

Qu'est-ce que le Label «*Commune en Santé*» ?

Il s'agit d'un programme qui valorise les initiatives des communes favorisant un environnement propice à la santé. Il encourage les municipalités à renforcer les compétences locales en matière de promotion de la santé, valorise les mesures existantes et incite à développer de nouvelles actions pour ancrer ces pratiques dans la durée. À ce jour, 39 communes en Valais ont été distinguées par ce label, représentant 72.8% de la population du canton.

3 étoiles pour Leytron !

Le label offre une classification de 1 à 3 étoiles, où 3 étoiles est la note maximale. La commission Intégration, jeunesse et sport de la commune a œuvré à la mise en lumière de plusieurs mesures existantes et a développé un large éventail de nouvelles mesures, permettant d'obtenir ce label avec une classification de trois étoiles dès sa première candidature.

Parmi les initiatives récentes retenues par le jury figurent :

- l'accueil des nouveaux arrivants
- la monnaie locale (le bon Leytron)
- les chèques sport et culture
- la fête des voisins
- le projet «*à pied à l'école*»
- le programme de haies indigènes
- la patinoire communale

Ce label est une belle reconnaissance pour notre commune et pour toutes les personnes engagées à travers ces initiatives pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

M^{me} Mélanie Mc Krory, Responsable du programme Commune en santé de Promotion santé Valais remettant la charte du label à notre président de commune.



DÉMARCHE PARTICIPATIVE « AU CŒUR DE LEYTRON »

INSCRIVEZ-VOUS POUR CONTRIBUER À DESSINER LE CŒUR DU VILLAGE !

La Commune de Leytron a engagé depuis plusieurs années des réflexions sur l'aménagement de son centre villageois. Celui-ci fera l'objet de plusieurs transformations majeures dans le futur, parmi lesquelles figurent notamment la construction du nouveau complexe scolaire ainsi que l'abaissement des vitesses de circulation sur les axes au centre du village. La Commune souhaite profiter de ces projets pour repenser ses espaces publics, l'aménagement d'un « cœur » villageois sûr et animé, la valorisation et le renforcement des espaces verts ou encore le développement du réseau de mobilité douce ; ceci afin d'offrir à sa population un centre attractif, conformément aux principes d'aménagement identifiés dans le plan directeur communal de Leytron.

Un processus participatif pour aboutir à une vision partagée

En parallèle, une démarche participative est activée afin de récolter les observations, ressentis et attentes des habitant-e-s et usager-ère-s du secteur et de les associer aux réflexions. Ainsi nous vous invitons à nous rejoindre pour penser ensemble l'aménagement du cœur de Leytron !

Rendez-vous 2024-2025

Le processus participatif a démarré en septembre 2024 par la réalisation d'une enquête de terrain auprès des citoyen-ne-s concernés. La démarche se poursuivra d'octobre 2024 à février 2025 et sera rythmée par plusieurs rencontres participatives, à savoir :

ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

→ Jeudi 31 octobre 2024, de 17h30 à 20h30

Salle de l'Ancienne Église St-Martin (entrée libre)

Ce premier moment de rencontre, ouvert à toutes et tous, marque le début de la démarche participative. Des balades sur site seront prévues pour informer la population sur les projets à venir au cœur du village. Cet événement sera surtout l'occasion de partager les besoins et envies des citoyens à propos du devenir de ce secteur central.

BALADE ET ATELIER IMAGÉ « LE CŒUR DU VILLAGE »

→ Jeudi 21 novembre 2024, de 17h30 à 20h30

Salle de l'Ancienne Église St-Martin (sur inscriptions*, ouvert à toutes et tous)

Ce deuxième moment participatif visera à récolter les avis des participant-e-s sur la qualité des espaces publics au cœur du village et à faire ressortir les souhaits en termes d'usages et de formes d'aménagement.

ATELIER DE BRICOLAGE (MAQUETTAGE) « NOTRE PRÉAU DE RÊVE »

→ Mercredi 11 décembre 2024, de 14h à 17h

Salle de l'Ancienne Église St-Martin. Atelier réservé aux élèves de l'école primaire de Leytron (sur inscriptions*)

Les enfants de l'école primaire seront conviés à faire part de leurs idées pour leur future cour de récréation et à les matérialiser sous forme de maquettes.

ATELIER SUR PLAN « ESPACES EXTÉRIEURS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DES ENFANTS »

→ Jeudi 16 janvier 2025, de 17h30 à 20h30

Salle de l'Ancienne Église St-Martin. Atelier réservé aux parents d'enfants fréquentant la structure d'accueil et aux éducateurs/trices qui y travaillent (sur inscriptions*)

Un moment de dialogue est proposé aux parents des élèves et éducateurs/trices de l'école et de la structure d'accueil afin de partager leurs besoins et leurs souhaits en matière d'aménagements au sein du périmètre scolaire.

RESTITUTION PUBLIQUE

→ Samedi 22 février 2025 de 14h à 17h

Salle de l'Ancienne Église St-Martin (entrée libre)

Cet événement clôture la démarche participative. Dans un premier temps, les résultats du processus participatif seront présentés ainsi que la façon dont ceux-ci ont été pris en compte dans le cadre des projets en cours au centre de Leytron. Les informations concernant la suite du projet seront exposées.

Démarche participative « Au coeur de Leytron »

* INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation, nous encourageons les personnes souhaitant participer aux ateliers à s'inscrire à l'aide du QR code ci-dessous



OFFICE DU TOURISME

Samuel ROMEIRA, stagiaire en tourisme

• Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Samuel, j'habite à Saillon et je viens d'obtenir ma maturité au Lycée-Collège des Creusets à Sion, en option anglais. Je suis passionné entre autre par la photographie, le football, la randonnée et la découverte de nouveaux endroits.

• Qu'est-ce qui t'a attiré à venir travailler à l'office du tourisme ?

Afin de pouvoir entrer à la HES-SO à Sierre, je devais prendre part à un stage durant l'année 2024-2025 et le tourisme est un domaine qui m'intéresse beaucoup. J'avais d'ailleurs déjà travaillé les week-end à l'office du tourisme et au musée de la fausse monnaie à Saillon. Quand j'ai vu l'offre de l'office d'Ovronnaz, je n'ai pas hésité une seconde pour postuler ! Le tourisme mêle l'humain, la communication, l'organisation, l'événementiel, autant d'activités qui me plaisent et me motivent !

• En quoi consiste ton stage ?

Mon stage consiste à découvrir le monde du tourisme, répondre aux questions des visiteurs, les orienter, leur faire découvrir et promouvoir notre belle région ! Cela fait à peine deux mois que j'ai commencé et je prends beaucoup de plaisir à réaliser les tâches qui me sont confiées. Chaque jour est très varié, c'est très vaste, il n'y a pas une minute pour s'ennuyer.

• Plutôt fondue ou raclette ?

Je préfère la raclette, avec un bon fromage d'alpage d'Ovronnaz, évidemment...

Nous lui souhaitons plein succès pour son année de stage à Ovronnaz.



LA CHAPELLE D'OVRONNAZ A FÊTÉ SES 50 ANS

Le 11 août 1974, notre chapelle d'Ovronnaz, dédiée à Sainte Marie-Mère de Dieu, est consacrée par Mgr Adam, évêque de Sion. En quelques mots, je me permets de retracer l'histoire de ses 50 ans.

La première chapelle, construite en 1925-1926, a été bénie le 15 août 1926 et était dédiée à Saint Antoine l'Ermite dont le tableau est déposé au fond de cette chapelle. Peu à peu, Ovronnaz va s'ouvrir au tourisme et cette première chapelle de 80 places devient trop petite.

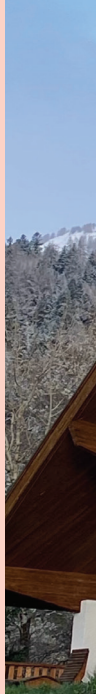
En 1971, la nécessité de construire une nouvelle chapelle n'est mise en doute par personne. La vague sentimentaliste ou nostalgique doit laisser la place à la réalité. L'année 1971 sera décisive.

En janvier 1971, le Conseil de paroisse décide à l'unanimité le principe de la construction d'une nouvelle chapelle. En février de la même année, une demande de cautionnement de CHF 100'000.- est faite à la commune de Leytron qui réclame les plans ainsi qu'un devis.

En mars 1971, l'évêché autorise la démolition de l'ancienne chapelle, car il n'est pas possible d'intégrer la nouvelle chapelle dans l'ancienne et il n'y a pas de valeur architecturale. Plusieurs séances d'informations organisées par le curé Jacques Antonin présentent le projet aux paroissiens qui marquent peu d'intérêt au projet. Finalement, le conseil de paroisse bat en retraite.

En janvier 1972, sur proposition du curé Antonin, le conseil de paroisse décide de placer un « baraquement » en guise de chapelle, pour un coût de CHF 80'000.-.

Cette solution ne plaît pas à la société de développement d'Ovronnaz qui demande la constitution d'un nouveau comité composé du curé Antonin et de six personnalités d'Ovronnaz dont deux membres sont encore présents parmi nous aujourd'hui, M. Théo Chatriant et M. Guy Crettenand, l'architecte du projet. Dès janvier 1972, tout va aller très vite. Les premiers plans d'une chapelle à 250 places assises vont être modifiés pour obtenir une chapelle à 350 places assises, avec l'installation d'une tribune, l'agrandissement du chœur et la construction d'un appartement pour le desservant au sous-sol, ainsi qu'une salle également au sous-sol. De CHF 500'000.- le projet passe à CHF 800'000.-. Les 7 membres du comité deviennent caution solidaire de ce montant et vont tout mettre en œuvre pour assurer le financement. Quelle audace ! et quel pari sur l'avenir !





Plusieurs initiatives vont être organisées durant une dizaine d'années : souscriptions, remises sur les travaux ou les fournitures, kermesse et loto organisés le 15 août, vente de bouteilles avec étiquettes spéciales, marche sur la corniche et nombreuses autres initiatives qui ont permis le financement de la nouvelle chapelle. Rapidement la situation financière s'est normalisée et les 7 personnes du comité sont relevées de leur caution solidaire. Le conseil de gestion de la paroisse reprend à son compte l'entretien et les futurs travaux, notamment le projet d'aménagement de la salle du sous-sol.

En 1998, une première restauration a lieu, avec le relèvement du chœur et l'achat d'un terrain avec la Société de développement pour l'aménagement du parking selon la configuration actuelle.

En 2015, une nouvelle rénovation a eu lieu : rafraîchissement des peintures, rénovation des sols avec des dalles en pierre naturelle, pose de cloche électrifiée et différents travaux d'entretien. A noter aussi la mise en place des vitraux et du chemin de croix extérieur. A chaque fois, le financement a été réalisé grâce à l'audace des personnes responsables et à la grande générosité des donateurs.

En ce jour anniversaire des 50 ans de notre chapelle d'Ovronnaz, notre reconnaissance va à toutes les personnes audacieuses et généreuses qui ont permis la construction et les rénovations de la chapelle. Nous rendons grâce pour ces élans de générosité, de disponibilité, de dévouement et de solidarité qui ont marqué l'histoire des 50 ans de la chapelle.

Que la chapelle soit toujours le lieu de rendez-vous de la communauté paroissiale et le lieu d'accueil chaleureux de tous les touristes de passage ou habitués de notre station.

Avec Marie, qui a fait confiance à la Parole de l'Ange, chantons les merveilles du Seigneur qui dépose en nos cœurs l'espérance et l'audace de regarder vers l'avenir !

Véronique Denis

INAUGURATION ALPAGE D'ODONNE

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes à l'inauguration de l'alpage d'Odonne qui a eu lieu le samedi 8 juin 2024. Votre participation a fait de cet événement un véritable succès !

La rénovation de l'alpage a permis de moderniser nos infrastructures avec l'intégration d'un espace de fabrication, d'affinage et de vente de fromages, une buvette, ainsi qu'un système de captage et de traitement de l'eau. Alliant tradition et modernité, elle améliore sensiblement l'accueil ainsi que la qualité de nos produits.

Aujourd'hui, nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à embellir les extérieurs de ce lieu magnifique. Votre soutien nous permettra de créer un environnement à la hauteur de nos nouvelles installations.

Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire disponible sur notre site [www.leytron.ch/Divers/Téléchargements/Publications diverses/Rénovation alpage d'Odonne](http://www.leytron.ch/Divers/Téléchargements/Publications%20diverses/R%C3%A9novation%20alpage%20d'Odonne)

Merci pour votre précieuse contribution.



Benoît Martinet, vice-président, M. et M^{me} Darioly, exploitants de l'alpage

INAUGURATION ANCIENNE ÉGLISE DE LEYTRON

Le 14 juin dernier, l'Ancienne Église de Leytron (restaurée et embellie) a été inaugurée. Les festivités ont rassemblé de nombreux citoyens venus célébrer la renaissance de ce bâtiment emblématique. Après une rénovation minutieuse, l'église est prête à entamer un nouveau chapitre de son histoire. Elle ouvrira désormais ses portes à une variété d'événements, renforçant son rôle de lieu de rassemblement et de culture au cœur de la commune. Cette inauguration marque le début d'une nouvelle vie pour l'église qui continuera d'enrichir la vie locale.

Joseph Ramuz, président, Nelly Claeysman Dussex, présidente de l'AVBLI (Association de la valorisation des bâtiments et lieux d'intérêts de la Commune de Leytron)





ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 OCTOBRE 2024 : PETIT RAPPEL

Le conseil municipal (exécutif) est composé de **7 membres**.

Comment voter ?

L'élection du conseil municipal a lieu selon le système de la représentation proportionnelle. Les sièges sont attribués aux partis au prorata des suffrages obtenus par leur liste.

On peut voter en se servant d'un bulletin de vote imprimé ou d'un bulletin blanc officiel. **(un seul bulletin par enveloppe)**

Si on utilise un bulletin imprimé officiel :

- On peut l'utiliser tel quel «liste franche».
- On peut inscrire des candidats d'autres listes et biffer des noms.

On ne peut voter que pour les candidat-e-s qui figurent sur l'une des quatre listes déposées. Le cumul n'est pas autorisé (ne pas mettre deux fois le même nom sur le bulletin de vote). Les citoyennes et citoyens disposent d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir : **7 noms peuvent être inscrits au maximum.**

Si on utilise un bulletin blanc officiel :

- On peut inscrire le nom des candidat-e-s qui figurent sur l'une des quatre listes déposées.

Manière de voter

- Vote par correspondance : l'envoi doit parvenir au plus tard **le vendredi 11 octobre 2024.**
- Vote par dépôt à l'urne communale : jusqu'au vendredi 11 octobre 2024, tous les jours ouvrables de 8h00 à 11h00.
- Au bureau de vote : le dimanche 13 octobre de 9h30 à 10h30.
- Feuille de réexpédition : elle doit être signée. L'étiquette n'est plus nécessaire.
- Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres située à l'extérieur de la Commune seront détruites.

LES CANDIDATS

Liste 1 Parti Libéral radical

1.1 Ramuz Joseph
président sortant
1.2 Martinet Benoît
vice-président sortant
1.3 Michellod Claudine
conseillère sortante
1.4 Collaud Pascal
conseiller sortant

Liste 2 Le Centre Leytron

2.1 Denis Jean-Luc
conseiller sortant
2.2 Cheseaux Baudat Laila
2.3 Christe Caroline
2.4 Comby François
2.5 Grange-Huguet Bernadette
2.6 Stadelmann David

Liste 3 UDC Leytron

3.1 Lips Aïda

Liste 4 Gauche citoyenne

4.1 Roduit Christian
conseiller sortant





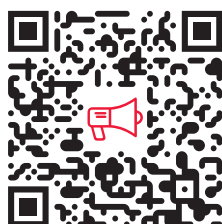
PRENDRE LE TEMPS ... S'ASSEOIR SUR UN BANC

Ce projet a démarré en juin dernier. Les premiers bancs ont pris place dans notre village, offrant de nouveaux coins de repos et de contemplation lors de vos promenades. Des bancs supplémentaires seront installés durant l'automne. N'hésitez pas à vous arrêter pour en profiter.



NOMBRE D'HABITANTS

En août dernier, la Commune de Leytron a enregistré son 3'500^e habitant. Une étape qui témoigne de la vitalité et de l'attractivité de notre village.



ÉVÉNEMENTS

Vous trouverez toutes les manifestations communales sur nos supports de communication : Site internet & Mégaphone